

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « JACKPOT DALLOZ »

1. ORGANISATION

Les Éditions Dalloz, SA au capital de 3.956.040 euros, dont le siège social est situé 31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 (RCS Paris n° 572 195 550), (ci-après dénommées « les Organisateurs ») organisent un Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé «JACKPOT DALLOZ de PAQUES», (ci-après dénommé «Jeu-concours »), pour les lecteurs, les visiteurs des sites internet « Dalloz » et de la page Facebook « Dalloz », Toute personne qui participe au Jeu-concours est appelée ci-après « Participant ».

2. DUREE

Le Jeu-concours se déroulera du 11 avril 2017 (10h00) au 30 avril 2017 (23h59), selon les modalités prévues au présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Jeu-concours. Leur responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu-concours est exclusivement réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine, à la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane à l'exclusion du personnel de l'Organisateurs et des membres de leur famille ainsi que de l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu-concours, de même que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs).

La participation au Jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu-concours et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du Participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu-concours contient un « instant gagnant » tous les jours pendant la durée visée à l'article 2.

Le Jeu-concours sera annoncé sur les réseaux sociaux des Editions Dalloz et de leurs partenaires.

<http://shakr.cc/7mzl>

L'inscription et la participation au Jeu-concours se font, exclusivement via le réseau Internet. Pour s'inscrire au Jeu-concours, les Participants devront certifier avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir accepté (bouton à cliquer).

Les Participants sont tenus de participer sous leur véritable identité. Deux inscriptions par personne sont autorisées (même nom, même prénom, même adresse, même adresse e-mail). Une adresse e-mail ne peut être affectée qu'à une seule personne participante. Les informations transmises par le Participant doivent être valides, exactes et cohérentes. Toute transmission par un Participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexacts pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

Pour avoir une chance de gagner, les Participants doivent remplir cumulativement, les conditions suivantes :

- Avoir rempli correctement et entièrement le formulaire d'inscription au Jeu-concours;

5. DETERMINATION DES GAGNANTS

Les lots seront attribués par tirage au sort :

- Une fois par jour du 13/04/2017 au 30/04/2017 inclus, un « instant gagnant » désignera un gagnant par jour parmi tous les participants ayant correctement rempli et validé le formulaire d'inscription depuis le début du Jeu.

6. DOTATIONS

Le jeu comporte 20 prix :

1^{er} au 20^{ème} gagnant : 1 code du travail Dalloz (Valeur 69€)

L'e-mail informant chaque gagnant de son lot précisera les modalités de mise à disposition du lot.

Le gagnant dispose de 90 jours pour y répondre et ainsi valider son lot. Passés ces 90 jours, il perdra le bénéfice de son lot. Durant cette période, deux relances seront effectuées sur cette adresse e-mail. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et ne sont pas cessibles. Les gagnants devront répondre à l'email en indiquant leur adresse postale afin que les Éditions Dalloz puissent envoyer les lots.

La valeur des lots mentionnée ci-dessus est uniquement fournie à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour du présent règlement ou au jour de la remise du lot, ne pourrait être imputable à l'Organisateur. L'Organisateur et ses fournisseurs ne sauraient être tenus responsables de la non-attribution du lot pour raisons externes à leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, etc...).

Chaque gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses coordonnées (nom, prénom et ville de résidence), son image, sa voix et ses œuvres diffusées dans le cadre du Jeu-concours dans leurs messages publicitaires, dans les médias et pour toute manifestation publi-promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable pour tous les incidents/accidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots par les gagnants ou par tous tiers.

7. GARANTIES ET RESPONSABILITES

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu-concours sont strictement interdites.

Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et à ce titre protégées. En outre, l'Organisateur reste titulaire exclusif de l'ensemble des droits d'auteur sur ce Jeu-concours.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données

à caractère personnel du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à Éditions Dalloz – Jeu-concours « Jackpot Dalloz » 31/35 rue froidevaux 75685 Paris CEDEX 14.

Les Participants sont également informés que, sauf opposition de leur part par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus), ils pourront être amenés à recevoir des informations commerciales émanant des Éditions Dalloz et que leurs données personnelles pourront faire l'objet d'une transmission aux partenaires commerciaux des Éditions Dalloz.

9. CONNEXION

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les sites Dalloz et la page Facebook « Dalloz ». Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. Il appartient donc à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout Participant et la participation au Jeu-concours se fait sous son entière responsabilité.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites Dalloz et la page Facebook «Dalloz» ou à y jouer, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

10. REGLEMENT

Le présent règlement peut également être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la clôture du Jeu-concours à l'adresse suivante : Éditions Dalloz – 31/35 rue froidevaux – 75685 PARIS CEDEX 14.

Pendant la durée du Jeu-concours, le règlement est également consultable dans son entier sur la page Facebook « Dalloz » Ce règlement peut être modifié au cours de la durée du Jeu-concours. Il ne sera répondu à aucune demande, quelle que soit sa forme (écrite -courrier postal ou mail- téléphonique etc..), concernant le mécanisme du Jeu- concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, pendant le Jeu-concours ou après la clôture du Jeu-concours.

11. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu-concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu-concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Paris et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Paris, le 11 avril 2017